
FICHE PRODUIT FORMATION N° 1 FORMATION D'ANIMATEUR FEDERAL

Publics :

Nombre : 10 personnes

Des publics volontaires ayant une licence traditionnelle FFTT et après accord de l'Administration Pénitentiaire.

Durée :

40 heures.

Lieux :

Une formation au sein d'un établissement, plusieurs formations possibles par an et par zone.

Conditions :

Pas de pré-requis scolaire particulier. Etre apte à la pratique sportive.

Objectifs :

Assister à titre bénévole un « entraîneur » de tennis de table dans des établissements pénitentiaires.

Contenu :

Formation fédérale selon la réglementation en vigueur avec validation de l'Administration Pénitentiaire et de la commission régionale de formation de la ligue concernée.

Maîtres d'œuvre et intervenants :

- Administration Pénitentiaire et FFTT.
- Intervenant, habilité par le correspondant insertion de la zone, titulaire du :
 - BEES 1^{er} degré, option tennis de table,
 - ou du BPJEPS APT avec un certificat de spécialisation tennis de table
 - ou du DEJEPS mention tennis de table, spécialité perfectionnement sportif

Matériel nécessaire :

- Une salle de cours.
- Un lieu de pratique du tennis de table d'environ 110 m² avec trois tables (l'aire de jeu devrait être de 9 m X 4 m), raquettes et balles.

Supports :

Documents de présentation de la « Méthode Française » et documents didactiques fournis par la FFTT disponibles sur la plate-forme d'e-formation « spiral connect » pour chacun des formateurs référencés FFTT.

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU 02 JUILLET 2015
AVEC LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE